

CSC2022.023 - Services d'assistance informatique - Marchés Subséquents
ORDRE EN RÉGIE

V1 03/09/2024

Critères	Points Critères	Sous-critères	Points Sous-critères
Critère 1 : QUALITÉ (des CV)	50	Compétences	20
		Expérience	20
		Langues	10
Critère 2 : PRIX	30	Prix global de l'ordre en régie	30
Critère 3 : DÉLAI	20	Délai	20
Total critères	100	Total sous-critères	100

Méthodologie proposée	Formule proposée
Adéquation entre les compétences demandées dans l'ODM et les compétences du CV	20 = Adéquation parfaite 15 = Bonne adéquation 10 = Adéquation moyenne 05 = Adéquation insuffisante 00 = Aucune adéquation
Adéquation entre l'expérience demandée dans l'ODDM et l'expérience du CV	
Adéquation entre le niveau de connaissance des langues demandées dans l'ODM et le niveau de connaissance des langues du CV	*Les cotations intermédiaires (par exemple 18/20) sont possibles. L'argumentation doit refléter la cotation qui est reportée sur le poids du sous-critère.
Règle de trois. Le prix le plus bas remporte le maximum de point. Le prix le plus haute remporte le minimum de point.	<u>30 points * Prix minimum</u> Prix du soumissionnaire
Délai pondéré selon le niveau de priorité. Le délai le plus court remporte le plus de point. Le délai le plus long remporte le moins de point.	<u>20 points* Niveau de priorité - Délai du soumissionnaire</u> Niveau de priorité

Instructions :

Veillez utiliser l'onglet selon le nombre d'offres reçues.

Le Pouvoir Adjudicateur Bénéficiaire doit conserver le poids de chaque (sous-)critère, mais il peut adapter la méthodologie et les formules proposées ci-dessus.

Après examen approfondi des offres soumises, nous avons évalué chaque soumissionnaire. Voici nos conclusions :

1) **20 sur 20 ou 10 sur 10 :**

Suite à l'analyse des compétences, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation parfaite avec le niveau et les compétences demandées par le pouvoir adjudicateur.

Après analyse de l'expérience, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation parfaite avec le niveau et l'expérience demandée par le pouvoir adjudicateur.

Suite à l'examen des langues, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation parfaite avec le niveau et les langues demandées par le pouvoir adjudicateur.

2) **15 sur 20 ou 08 sur 10 :**

Suite à l'analyse des compétences, l'offre du soumissionnaire présente une bonne adéquation avec le niveau et les compétences demandées par le pouvoir adjudicateur.

Après analyse de l'expérience, l'offre du soumissionnaire présente une bonne adéquation avec le niveau et l'expérience demandée par le pouvoir adjudicateur.

Suite à l'examen des langues, l'offre du soumissionnaire présente une bonne adéquation avec le niveau et les langues demandées par le pouvoir adjudicateur.

3) **10 sur 20 ou 05 sur 10 :**

Suite à l'analyse des compétences, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation moyenne avec le niveau et les compétences demandées par le pouvoir adjudicateur.
Après analyse de l'expérience, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation moyenne avec le niveau et l'expérience demandée par le pouvoir adjudicateur.
Suite à l'examen des langues, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation moyenne avec le niveau et les langues demandées par le pouvoir adjudicateur.

4) **05 sur 20 ou 03 sur 10 :**

Suite à l'analyse des compétences, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation insuffisante avec le niveau et les compétences demandées par le pouvoir adjudicateur.
Après analyse de l'expérience, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation insuffisante avec le niveau et l'expérience demandée par le pouvoir adjudicateur.
Suite à l'examen des langues,, l'offre du soumissionnaire présente une adéquation insuffisante avec le niveau et les langues demandées par le pouvoir adjudicateur.

5) **00 sur 20 ou 00 sur 10 :**

Suite à l'analyse des compétences, l'offre du soumissionnaire ne présente aucune adéquation avec le niveau et les compétences demandées par le pouvoir adjudicateur.
Après analyse de l'expérience, l'offre du soumissionnaire ne présente aucune adéquation avec le niveau et l'expérience demandée par le pouvoir adjudicateur.
Suite à l'examen des langues, l'offre du soumissionnaire ne présente aucune adéquation avec le niveau et les langues demandées par le pouvoir adjudicateur.